

6 Société et Culture

Institut national des postes, des technologies de l'information et de la communication (INPTIC)

Enseignants et étudiants dénoncent "une gouvernance opaque"

Rudy HOMBENET ANVINGUI

Libreville/Gabon

C'est ce qui ressort du "Rapport sur la crise à l'INPTIC" émanant du ministère de la Communication. Un document dans lequel les maux qui minent cet établissement sont dénoncés à la fois par les formateurs, qui réclament leurs salaires, et les apprenants, qui s'opposent à la hausse des frais d'écologie exigés par la direction générale.

LES activités pédagogiques sont au point mort à l'Institut national de la poste, des technologies de l'information et de la communication (INPTIC). Il en est ainsi depuis l'annonce, par la direction générale de cet établissement professionnel, de nouvelles modalités de paiement des frais d'écologie. Cette mauvaise nouvelle fait suite à la rencontre, le 19 septembre, avec le responsable de l'établissement. Il est en effet exigé aux étudiants de déboursier la somme de 150 000 francs CFA pour boucler l'année, et 500 000 francs pour la prochaine année académique. Et bien évi-



Photo : LUM

Apprenants et enseignants de l'INPTIC dénoncent la gestion...

demment, cette situation a le don de provoquer l'ire des apprenants, entraînant par la même occasion la suspension des activités pédagogiques dans cet institut depuis le 26 septembre dernier. Une séance de travail a réuni récemment au ministère de la Communication et de l'Économie numérique les représentants des enseignants et des étudiants. Le rapport rédigé à l'issue de cette réunion, intitulé "Rapport sur la crise à l'INPTIC" et dont l'Union a reçu copie, met en lumière le mode de gestion du responsable de cette école, Claude Ahavi. Lors de cette rencontre, les membres des deux col-

lectifs ont dénoncé « une gouvernance opaque, manquant de transparence d'une part, et un management limité et dépourvu de créativité, d'autre part. » **INTERROGATIONS** * S'agissant des enseignants plus précisément, leurs griefs sont essentiellement d'ordre financier, consécutivement à l'organisation de deux concours successifs. "Les enseignants et les étudiants rappellent que la participation au concours de l'INPTIC est subordonnée au paiement des frais de dossier qui s'élèvent à 21 000 francs par candidat. À ces deux concours, il faut ajouter la subvention de l'État qui a été décaissée, d'un mon-

tant de 120 000 000 francs, des frais d'inscription qui sont fixés à 201 000 francs par étudiant, pour un effectif de 734 étudiants, les entrées additives, notamment le paiement de tout acte administratif par les étudiants (photocopie, retrait des attestations, soutenances), y compris la certification Cisco fixée à 25 000 francs par étudiant. Ajoutée à ces rentrées additives, la formation organisée par l'Unesco en cours à l'INPTIC", indique le rapport. D'où des interrogations quant au non paiement des vacations et des salaires depuis quatre ans pour les enseignants vacataires et permanents, et



Photo : LM'B

... du directeur général Claude Ahavi.

même du personnel administratif. Les deux parties rejettent, de ce fait, la décision du responsable de l'établissement consistant à faire payer aux étudiants, pour la seconde fois, au cours de la même année académique, la somme de 150 000 francs supplémentaires. Une disposition, selon eux, non prévue par la loi. L'augmentation des frais de scolarité pour le compte de la prochaine année académique était également en toile de fond de ces échanges. Ainsi, aux 300 000 francs par étudiant boursier, s'ajoutent les frais d'inscription d'un montant de 201 000 frs.

Ce qui porte la somme totale à 501 000 francs. "C'en est trop", s'insurgent les étudiants. Dans le même rapport, il est indiqué que les deux parties notent, en dépit des sommes importantes brassées par la direction générale, l'absence d'équipements pour les laboratoires et d'une bibliothèque. Devant autant de récriminations, le ministre d'État à la Communication et à l'Économie numérique, Guy-Bertrand Mapangou se doit de trouver des voies et moyens d'éviter le blocage. Tout en tenant compte des apprenants en cours de formation ou en attente de soutenance.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA NGOUNIE ET DE LA NYANGA

B.P. : 648 - MOUILA - TEL / FAX : 01 - 86 - 13 - 88

APPEL D'OFFRE - DRENNY

I/ OBJET

La Direction Régionale de la NGOUNIE et de la NYANGA / CNSS lance des appels d'offres en local pour les prestations suivantes :

- Interventions en électricité,
- Interventions en plomberie.

II/ ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en deux (02) lots :

- Lot n° 1 : Maintenance préventive et curative des installations électriques et postes transformateurs privés des sites de Mouila et de Tchibanga.
- Lot n° 2 : Maintenance préventive et curative des installations sanitaires des sites de Mouila et Tchibanga.

III/ PARTICIPATION

Sont admis à concourir :

- Tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.
- Tous les entrepreneurs basés ou représentés dans les provinces de la NGOUNIE et de la NYANGA.
- Tous les entrepreneurs à jour de cotisations à la CNSS.
- Tous les entrepreneurs en conformité auprès de la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) pour les lots No 1.

IV/ CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

VI/ RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au secrétariat du Directeur Régional pour le siège de Mouila et au secrétariat du Chef d'Agence de Tchibanga contre paiement à la caisse d'un montant non remboursable de 200.000 FCFA par lot.

Les prestataires soumissionnaires devront au préalable procéder à un audit des installations privées de la CNSS.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires auprès du Chef de Division Support au siège de Mouila.

VII/ DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées au Secrétariat du Directeur Régional sis au siège CNSS de Mouila ou au Secrétariat du Chef d'Agence de Tchibanga au plus tard le 15/11/2018

VIII/ OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants le 20/11/2018 à 10h00 à la salle de réunion de la DRENNY Siège.



Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 131 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 1432
www.cnss.ga • facebook : caissenationalede securitesociale gabon